

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 50  
Membres absents : 28  
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023  
Date de transmission : 20/06/2023  
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 36<sup>ème</sup> QUESTION

### Proposition d'application de nouveaux tarifs à la Médiathèque intercommunale « La Citadelle » de Sierentz à partir du 1er septembre 2023 (DELIBERATION n°2023-118)

Les tarifs appliqués à la Médiathèque « La Citadelle » de Sierentz sont devenus obsolètes et ne correspondent plus aux pratiques actuelles. Il convient à ce titre de fixer de nouveaux tarifs.

Il est ainsi proposé les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### Pour les inscriptions :

- **Gratuité jusqu'à 18 ans :** Jusqu'à présent, la gratuité était appliquée jusqu'à 16 ans, les 16-18 ans ayant un tarif réduit de 8€. Par cette modification, Saint-Louis Agglomération souhaite inciter davantage de jeunes de cette tranche d'âge à s'inscrire à la médiathèque.
- **15€ tarif normal**
- **8€ tarif réduit :** sur présentation de justificatifs : RSA, allocation adultes handicapés, étudiants, retraités de plus de 65 ans, demandeurs d'emploi.

#### Pour les autres prestations :

- Perte et remplacement de la carte emprunteur : 2€
- Impressions et photocopies noir et blanc d'un document administratif : 0,18€ par page
- Pénalités de retard (après un délai de carence de 15 jours de retard) : 0,10€ par jour et par documents en retard, avec un plafond fixé à 15€, soit le tarif de l'abonnement.
- Remboursement de documents détériorés ou perdus au prix de la valeur à neuf
- DVD : forfait de 30€ pour les DVD simples, 50€ pour les coffrets
- CD, livres, jeux, livres lus : remboursement en valeur à neuf ou rachat du même document.

Ces tarifs seront également inclus dans le règlement intérieur, à modifier en conséquence.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les tarifs ainsi modifiés, applicables à partir du 1er septembre 2023 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

---

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

